

## COMMUNE D'AVELUY

80300

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

#### DU BUDGET PRIMITIF 2019

##### I – Le cadre général du budget

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune : elle est disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite du vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2019 a été voté le 10 avril 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture du bureau. Ce budget a été réalisé sur les bases de débat lors de la commission des finances. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de continuer à ne pas augmenter les taux d'imposition
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental et la Communauté de Communes chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

##### II – La section de fonctionnement

– Dépenses de la section de fonctionnement :

\* Les dépenses générales (chapitre 011) pour 387 130 €

\* Les dépenses de personnel (Chapitre 012) pour 108 600 €

Les services communaux comptent 4 postes, dont 1 agent titulaire à temps plein et 3 agents titulaires à temps partiel.

\* Les charges de gestion courante (Chapitre 65) pour 41 700 €

Les indemnités des élus communaux pour 27 000 €. Les participations versées aux organismes de regroupement (Service d'aide ménagère, Syndicat scolaire d'Albert) pour 8 000 €, aux structures scolaires extérieures accueillant des enfants de la commune pour 1 000 € et les subventions allouées aux associations locales pour 4 000 €.

\* Le remboursement des intérêts de la dette (Chapitre 66) pour 3 600 €

A noter que ce montant correspond au remboursement des intérêts pour 2 exercices ; le paiement pour l'année 2018 n'ayant pas été réalisé.

\* Les dépenses exceptionnelles (Chapitre 67) pour 155 404,48 €

Correspondant au reversement à la communauté de communes du Pays du Coquelicot de l'excédent du budget annexe du service d'assainissement collectif (154 204,28 €) dont la compétence a été transférée à cet établissement le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et aux crédits (1 000 €) réservés pour l'attribution d'une aide communale à la rentrée scolaire.

\* Les opérations d'ordres entre sections se rapportant aux amortissements pour 14 666 €

L'équilibre de ces opérations se traduit par une affectation en section d'investissement en recettes au chapitre 040.

– Recettes de la section de fonctionnement :

\* Un excédent antérieur reporté (exercice 2018) pour 421 859,73 €

\* Atténuation de charges sur salaires de personnel (Chapitre 013) pour 2 600 €

\* Les produits des services (Chapitre 70) pour 8 700 €

Les prestations périscolaires apportent 5 000 € et les droits de pêche dans l'étang communal 1 000 €

\* Les impôts et taxes (Chapitre 73) pour 158 574 €

Un produit prévisionnel des impôts locaux pour 109 501 €, dont les taux des taxes ont été votés sans majoration depuis maintenant 5 années. Les taux votés pour 2019 : 10,88 % en Taxe d'habitation, 16,26 % en Taxe foncière (bâtie) et 26,40 % en Taxe foncière (non bâtie).

La Commune étant membre d'un EPCI à fiscalité professionnelle unique perçoit l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot pour 20 000 €, une Dotation de Solidarité Communautaire de 5 000 € et un Fonds National de garantie individuelle de ressources (FNGIR) par l'Etat pour 24 073 €.

\* Les dotations et participations (Chapitre 74) pour 90 506 €

Des dotations versées par l'Etat pour 61 131 €

La participation de l'Etat aux opérations de recensement de la population pour 1 000 €

La participation des communes environnantes ayant des enfants scolarisés à Aveluy pour 22 000 €

Les compensations fiscales reversées par l'Etat pour 6 175 €

\* Les produits de gestion courante (Chapitre 75) pour 7 630 €

La location annuelle du logement communal et autres produits de gestion courante

\* Des recettes exceptionnelles (Chapitre 77) pour 27 575 €.

L'indemnité reversée par la compagnie d'assurance pour le sinistre de l'église

\* Une écriture comptable portée en opération d'ordre, équilibrée par une affectation en section d'investissement en dépenses (Chapitre 040) pour 6 342 €

## II – La section d'investissement

– Dépenses de la section d'investissement : 180 326,54 €

\* Le remboursement en capital de la dette pour 9 950 €.

Le capital restant dû au 01/01/2019 s'élève à 85 299,69 € pour 1 emprunt arrivant à terme l'an 2026

\* La caution des locataires du logement communal pour 1 300 € au compte 165

L'équilibre de cette écriture se retrouve en recettes d'investissement au chapitre 16

\* Les investissements programmés :

. Plantations d'arbres (Chapitre 21) pour 8 794,54 €

. Les travaux sur diverses voiries (rues de Martinsart et d'Albert) pour 18 000 €

. Les travaux de remise en état de l'église suite au sinistre pour 31 400 € et 22 000 € destinés aux travaux complémentaires (peinture, vitraux)

. La pose d'un point supplémentaire d'éclairage public rue de Martinsart pour 1 700 €

. L'achat d'une tondeuse thermique pour 500 €

. Une écriture comptable portée en opération d'ordre, équilibrée par une affectation en section de fonctionnement en recettes (Chapitre 040) pour 6 342 €

. Un report de restes à réaliser pour 65 340 €

– Recettes de la section d'investissement :

\* L'excédent d'investissement reporté (exercice 2018) pour 150 693,54 € au chapitre 001

\* Les dotations et fonds divers (Chapitre 10) pour 3 000 € correspondant au Fonds de Compensation de la TVA

\* Les subventions d'équipement (Chapitre 13) pour 6 667 € attendues du Département pour la réalisation des travaux sur l'église

\* Le produit d'une participation pour l'aménagement de voirie et réseaux pour 4 000 €\*

\* La caution des locataires du logement communal pour 1 300 € au compte 165

L'équilibre de cette opération se traduit par une affectation en section d'investissement par une dépense au chapitre 16

\* Les opérations d'ordres entre section se rapportant aux amortissements pour 14 666 €

L'équilibre de ces opérations se traduit par une affectation en section de fonctionnement en dépenses au chapitre 042.

### III Les données synthétique du budget – Récapitulation

a) Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrés à 723 786,73 €

• En dépenses réparties comme suit :

Nouveaux crédits .....	709 120.73 €
Virement en section d'investissement .....	0
Opérations d'ordre entre sections .....	14 666.00 €

• En recettes réparties comme suit :

Nouveaux crédits .....	295 585.00 €
Opérations d'ordre entre sections .....	6 342.00 €
Excédent antérieur reporté (2018) .....	421 859.73 €

b) Dépenses et recettes d'investissement équilibrés à 180 326.54 €

• En dépenses réparties comme suit :

Nouveaux crédits .....	114 986.54 €
Crédits reportés 2018 .....	65 340.00 €
Opérations d'ordre entre sections .....	6 342.00 €

• En recettes réparties comme suit :

Nouveaux crédits .....	14 967.00 €
Crédits reportés 2018 .....	0
Virement section de fonctionnement .....	0
Opérations d'ordre entre sections .....	14 666.00 €

Excédent antérieur reporté (2018) ..... 150 693.54 €

Fait à AVELUY, le 23 avril 2019

Le Premier Adjoint délégué aux finances communales

Dominique MILLE